



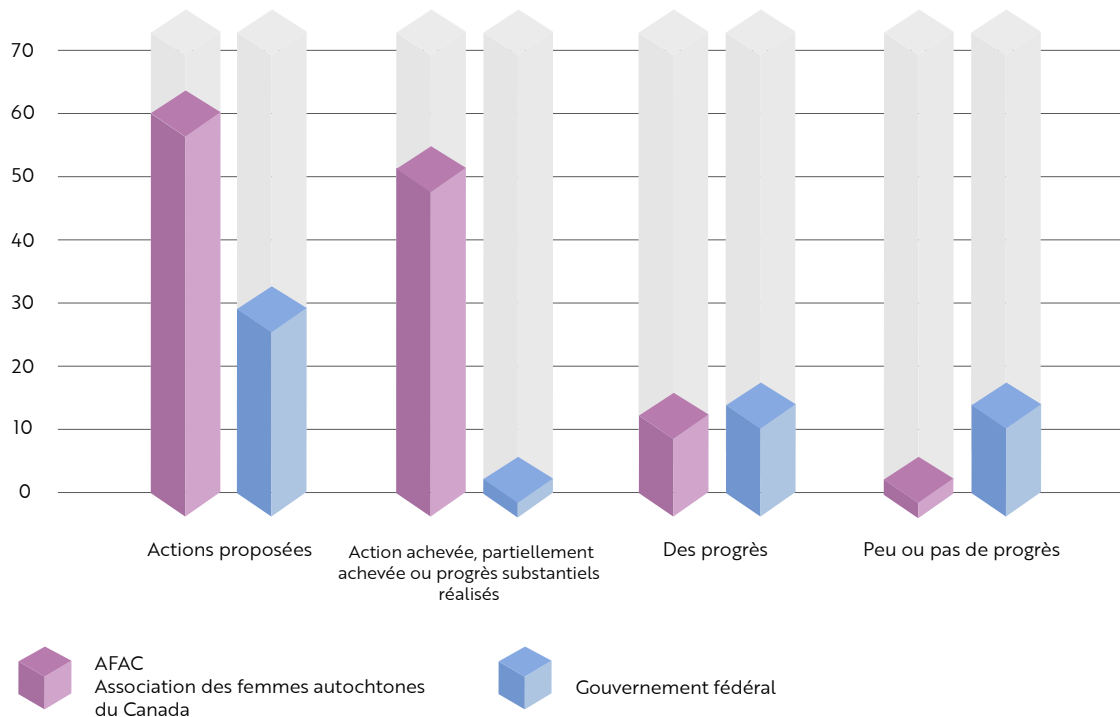
Le 3 juin 2021, l'AFAC a publié son propre plan d'action

pour mettre fin au génocide des femmes, des filles et des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre autochtones (FF2ETDIG+) disparues et assassinées et entamer le processus de guérison. Dans le plan d'action de l'AFAC, *Nos appels, nos actions*, nous avons décrit plus de 66 mesures réalisables, mesurables et chiffrées que nous nous sommes engagées à prendre pour répondre aux appels à la justice lancés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Un an après la publication de *Nos appels, nos actions*, nous avons publié la première édition du tableau de bord de l'AFAC, qui évalue les progrès accomplis pour mettre fin au génocide des FF2ETDIG+. La première édition de notre tableau de bord de l'AFAC reconnaissait que l'AFAC avait progressé sur plus de 85 % des actions établies dans le plan d'action.

"FIN DU GÉNOCIDE"

Ce rapport résume les progrès réalisés par l'AFAC depuis la publication de notre dernier tableau de bord dans la mise en œuvre de notre plan d'action.

PROGRÈS DU NWAC PAR RAPPORT À CEUX DU GOUVERNEMENT



R
ésumé de la fiche

Afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de notre carte de pointage, nous avons évalué chaque action et les points de repère mesurables décrits dans notre plan d'action. Cela nous a permis de définir des programmes, des services et des projets spécifiques conformes à nos engagements. Nous avons résumé ces progrès dans les sept catégories décrites dans le plan d'action de l'AFAC.

Plan d'action Fiche d'évaluation



Action achevée,
partiellement achevée
ou progrès substantiels
réalisés



Des progrès



Peu ou pas de progrès



01

CULTURE ET LANGUE

Toutes les actions de cette catégorie ont été menées à bien ou ont enregistré des progrès substantiels, l'élaboration et la mise en œuvre du programme du Pavillon de résilience étant au cœur de ces progrès.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Toutes les actions de cette catégorie ont été menées à bien ou ont enregistré des progrès substantiels, l'AFAC ayant publié un grand nombre de publications de recherche, de formations et de boîtes à outils, ainsi que des ressources en ligne au cours de l'année écoulée.

02



03

SÉCURITÉ HUMAINE

L'AFAC a mené à bien l'une des actions de cette catégorie l'année précédente, 13 autres actions étant considérées comme achevées ou ayant enregistré des progrès substantiels. Cependant, quatre actions de cette catégorie n'ont fait l'objet que d'une action partielle, et une action n'a connu que peu ou pas de progrès.

INTERNATIONAL

Dans cette catégorie, quatre actions ont été achevées ou pratiquement achevées et une action de cette catégorie a progressé.

04



05

JUSTICE

Huit actions de l'AFAC dans cette catégorie sont achevées ou partiellement achevées. Deux actions de cette catégorie ont progressé depuis la publication de notre dernière fiche d'évaluation.

SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'AFAC a déjà achevé deux des actions de cette catégorie, 16 autres actions étant achevées ou partiellement achevées. Quatre actions de cette catégorie n'ont fait l'objet que de quelques actions, tandis qu'une action de cette catégorie n'a toujours pas progressé.

06



07

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PLAN D'ACTION DE L'AFAC

Toutes les actions de cette catégorie ont été achevées ou sont partiellement achevées.

Progrès globaux

En 2023, nous avons réalisé des **progrès substantiels ou achevé 51 actions**, 13 acteurs ayant enregistré des progrès et seulement deux actions n'ayant que peu ou pas progressé.

AFAC Association des femmes autochtones du Canada



Plan d'action Fiche d'évaluation



Action achevée,
partiellement achevée
ou progrès substantiels
réalisés



Des progrès

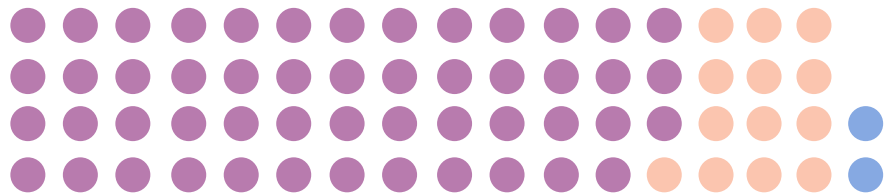


Peu ou pas de progrès

Progrès globaux

En 2023, nous avons réalisé des **progrès substantiels ou achevé 51 actions**, 13 actions ayant enregistré des progrès et seulement deux actions n'ayant que peu ou pas progressé.

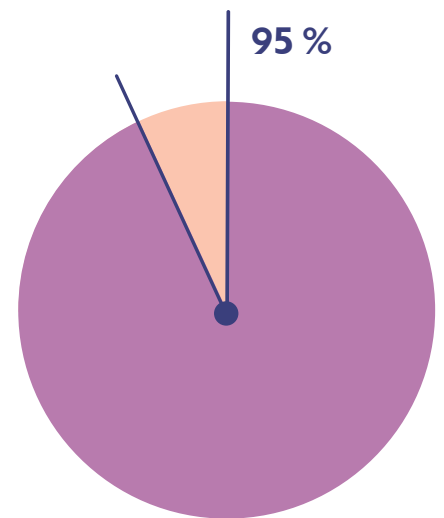
AFAC Association des femmes autochtones du Canada



64 DES 66 ACTIONS ACHEVÉES OU EN COURS

EN réponse à notre plan d'action, l'AFAC a progressé sur plus de 95 % de nos actions.

L'année dernière, l'**AFAC** a réalisé des progrès substantiels sur plus de 85 % de nos actions. Un an plus tard, nous sommes ravis d'annoncer que **nous avons progressé sur plus de 95 % de nos actions**. Depuis notre dernière fiche d'évaluation, un travail important a été réalisé pour traiter et mettre en œuvre les actions dans tous les domaines, avec des progrès considérables dans les domaines de la justice et de la sécurité humaine. Depuis la publication de notre dernière fiche d'évaluation, nous sommes fiers du travail considérable que nous avons continué d'accomplir pour nous attaquer aux voies de la violence et au génocide des FF2ETDIG+ autochtones.



NOUS CONTINUERONS D'ALLER DE L'AVANT

en développant le travail existant et en mettant en œuvre chaque action décrite dans notre plan d'action pour garantir la sécurité, l'indépendance et l'autodétermination des femmes, des filles, des personnes Deux Esprits, transgenres et de diverses identités de genre+ autochtones grâce à notre approche holistique, décolonisée et tenant compte des traumatismes subis.



VOUS SOUHAITEZ PLUS
D'INFORMATIONS?

Lisez notre analyse complète dans le
TABLEAU DE BORD FÉDÉRAL ET LE **TABLEAU DE
BORD DE L'AFAC.**



Plan d'action

résumé de la fiche d'évaluation 2022-2023



Le plan d'action national (PAN) du gouvernement fédéral a été publié le 3 juin 2021,

deux ans après la présentation du rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA). Le rapport final fait état de 231 appels à la justice et déclare que la crise des FFADA en cours est un génocide. Lors de la publication du PAN, l'AFAC a été découragée par l'absence de mesures critiques, réalisables, mesurables et chiffrées dans le plan — exprimant des inquiétudes quant à la mise en œuvre du plan et à sa capacité à apporter des changements transformateurs — ce qui a conduit à la publication de notre première fiche d'évaluation fédérale le 3 juin 2022. Dans le premier tableau de bord fédéral annuel, il était clair que le gouvernement fédéral avait réalisé très peu de progrès dans la mise en œuvre de son PAN et des 231 appels à la justice.

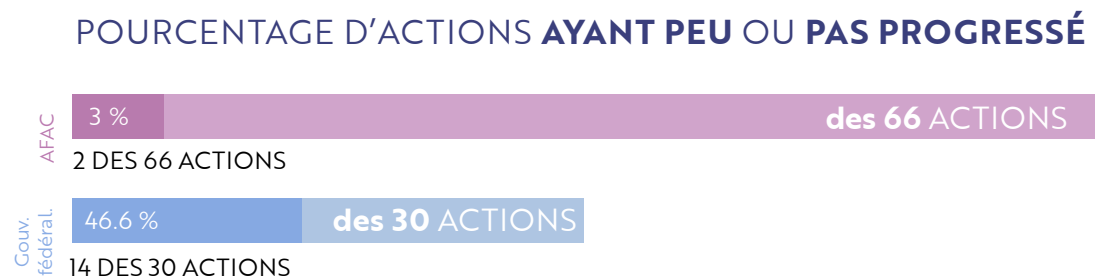
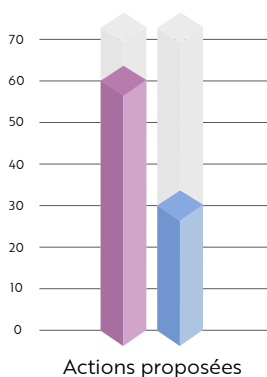
Les appels à la justice sont des impératifs juridiques, ce qui signifie que leur mise en œuvre n'est pas facultative. Afin de garantir une responsabilité permanente dans la mise en œuvre des appels à la justice, nous avons entrepris d'évaluer l'action du gouvernement fédéral dans notre deuxième tableau de bord annuel. La deuxième itération du tableau de bord suit les progrès réalisés par le gouvernement fédéral entre le 3 juin 2022 et le 31 mai 2023.

“LA MISE EN ŒUVRE N'EST PAS FACULTATIVE”

Ce rapport résume les progrès réalisés par le **gouvernement fédéral** au cours de l'année écoulée dans la mise en œuvre de son plan d'action national.

R
ésumé de la fiche

L'AFAC a évalué les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de son plan d'action national à travers les sept objectifs à court terme et les prochaines étapes immédiates décrites dans le plan¹. En voici le résumé.



¹Note à propos de la transparence : Le manque de transparence dans l'élaboration des initiatives, des actions et de la répartition des fonds a rendu difficile l'évaluation des progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de son plan d'action national. L'évaluation faite ici prend appui sur les informations actuellement accessibles au public sur les actions qui ont été achevées.

résumé de la fiche d'évaluation 2022-2023

Plan d'action
Fiche d'évaluation



Action achevée,
partiellement achevée
ou progrès substantiels
réalisés



Des progrès



Peu ou pas de progrès

Une seule action a progressé dans le cadre de cet objectif, tandis que peu ou pas de progrès ont été réalisés pour l'autre action.

Objectif n°
01

OBJECTIF N° 1 :

Opérer des changements transformateurs dans les attitudes, les comportements et les connaissances au sein de la société en général.

OBJECTIF N° 2 :

Placer les familles et les survivantes au centre du processus et apporter un soutien concret aux survivantes et aux familles des FF2ETDIG+ autochtones disparues et assassinées.

Objectif n°
02

Au cours de l'année écoulée, une action de cet objectif a progressé, tandis que deux autres actions de cet objectif n'ont pas ou peu progressé.

Dans le cadre de cet objectif, les deux actions ont été signalées comme ayant peu ou pas progressé au cours de l'année écoulée.

Objectif n°
03

OBJECTIF N° 3 :

Soutenir la mise en œuvre de programmes et de services d'organisations autochtones et d'organismes de proximité pour lutter contre toutes les formes de violence fondée sur le sexe et la race.

OBJECTIF N° 4 :

S'attaquer aux causes profondes de la violence envers les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Objectif n°
04

Au cours de l'année, quatre actions ont progressé dans le cadre de cet objectif, tandis que les deux autres actions ont peu ou pas progressé.

Au cours de l'année écoulée, une action a progressé dans le cadre de cet objectif, tandis que deux actions n'ont que peu ou pas progressé.

Objectif n°
05

OBJECTIF N° 5 :

Élaborer un mécanisme national de responsabilisation en matière de droits de la personne des Autochtones.

OBJECTIF N° 6 :

Soutenir le changement transformationnel des lois, des politiques et des systèmes à travers le Canada dans les domaines de la justice, de la santé et du mieux-être, de la sécurité humaine, de la culture et des droits de la personne autochtone qui tiennent compte des droits inhérents, des droits issus des traités et des droits constitutionnels.

Objectif n°
06

Pour cet objectif, une action a été partiellement achevée, une autre a progressé et deux autres n'ont pas progressé.

Pour cet objectif, une action a progressé et deux actions ont peu ou pas progressé au cours de l'année écoulée.

Objectif n°
07

OBJECTIF N° 7 :

Mettre en place une infrastructure de données autochtones culturellement appropriée et reflétant les personnes autochtones et 2ELGBTQQIA+ basée sur la souveraineté des données autochtones et les indicateurs basés sur les distinctions.

PROCHAINES ÉTAPES IMMÉDIATES

Dans cette section, une étape suivante immédiate a connu des progrès substantiels, cinq étapes suivantes ont connu quelques progrès et une étape suivante n'a connu que peu ou pas de progrès au cours de l'année dernière.



AFAC
ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA

Progrès global

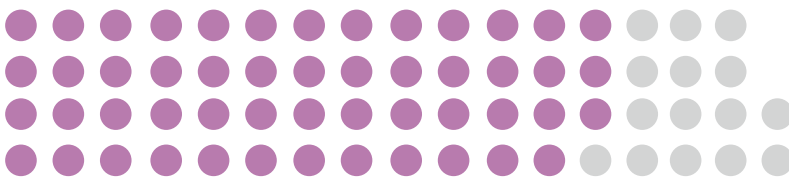


GOVERNEMENT
FÉDÉRAL

NOTRE

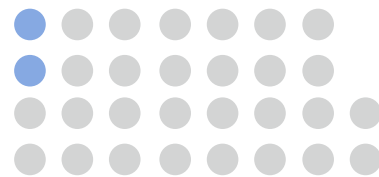
évaluation globale montre que peu de progrès ont été réalisés — près de la moitié des actions décrites dans le plan d'action national n'ont que peu ou pas progressé. Le gouvernement fédéral continue de compter sur des engagements financiers en faveur des appels à la justice pour prendre des mesures, mais nous continuons à manquer d'actions et de résultats tangibles. L'affectation de fonds n'est pas en soi synonyme de progrès. En l'absence de mécanismes de responsabilisation permettant de mesurer l'impact des programmes et projets locaux et communautaires qui répondent aux 231 appels à la justice, il n'y a aucun moyen de relier les engagements financiers à des résultats tangibles. De plus, comme nous l'avons vu l'année dernière, les engagements de financement n'équivalent pas à des fonds dépensés — nous avons vu à plusieurs reprises l'année dernière que des fonds engagés dans le budget fédéral n'ont pas été dépensés.

AFAC Association des femmes autochtones du Canada



51 DES 66 ACTIONS
ENTIÈREMENT ACHEVÉES OU AYANT ENREGISTRÉ DES PROGRÈS SUBSTANTIELS

Gouvernement fédéral



2 DES 30 ACTIONS
ENTIÈREMENT ACHEVÉES OU AYANT ENREGISTRÉ
DES PROGRÈS SUBSTANTIELS

POUR L'AVENIR, nous espérons que le gouvernement fédéral prendra des mesures accélérées pour mettre en œuvre chacun des appels à la justice. Plus précisément, nous espérons que des mesures immédiates seront prises pour :



1. PUBLIER UN PLAN DE MISE en œuvre chiffré, mesurable et réalisable;



2. ÉTABLIR UNE ALERTE « robe rouge » pour envoyer des notifications d'urgence au public lorsqu'une FF2ETDIG+ autochtone est signalée comme disparue ou en danger;



3. ACCÉLÉRER LA MISE en place d'organes de contrôle qui surveilleront, rapporteront et feront respecter l'action du gouvernement fédéral;



4. FOURNIR UN SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE pour les recherches de FF2ETDIG+ autochtones disparues ou assassinées;



5. AMÉLIORER L'ACCÈS aux services de guérison et de prévention de la violence pour les FF2ETDIG+ autochtones;



6. S'ATTAQUER AUX TAUX DISPROPORTIONNÉS d'incarcération des FF2ETDIG+ autochtones;



7. SOUTENIR LA REPRÉSENTATION POSITIVE des FF2ETDIG+ autochtones dans les médias, le système judiciaire, les soins de santé et les systèmes éducatifs afin de lutter contre les représentations discriminatoires et de redonner aux FF2ETDIG+ autochtones leur place de membres de la famille, d'amies, de donneuses de vie, de guérisseuses, de dirigeantes, de gardiennes du savoir et d'aînées sacrées et estimées.

Plan d'action

résumé de la fiche d'évaluation



AFAC
ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA

Association des femmes autochtones du Canada Jeudi 1^{er} juin 2023

PROGRÈS RELATIF AUX APPELS À LA JUSTICE



GOVERNEMENT
FÉDÉRAL

Analyse comparative

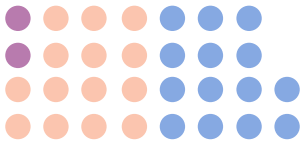
Association des femmes autochtones du Canada

En utilisant le même cadre d'analyse, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a analysé les progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de son plan d'action national et nos propres progrès dans la mise en œuvre du plan d'action de l'AFAC : *Nos appels, nos actions*.

Vous trouverez ci-dessous une brève analyse comparative des progrès réalisés depuis la publication du dernier tableau de bord, sur la base de plusieurs résultats clairement mesurables.

Progrès globaux

Gouvernement fédéral



2 ACTIONS SUR 30 ENTièrement ACHÉVÉES
OU AYANT FAIT L'OBJET DE PROGRÈS SUBSTANTIELS
16 ACTIONS N'AYANT ENREGISTRÉ
AUCUN PROGRÈS

AFAC



51 ACTIONS SUR 66 ENTièrement ACHÉVÉES
OU AYANT ENREGISTRÉ DES PROGRÈS
SUBSTANTIELS

13 ACTIONS N'AYANT ENREGISTRÉ
AUCUN PROGRÈS

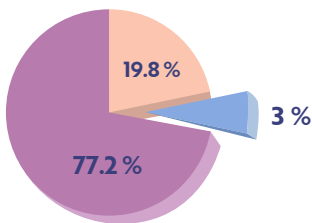
L'AFAC a réalisé des progrès substantiels au cours de l'année écoulée pour répondre à l'appel à la justice du GTIM et mettre en œuvre son plan d'action. Cinquante et une actions ont connu des progrès substantiels ou ont été achevées et 13 actions supplémentaires ont connu quelques progrès.



POURCENTAGE D'ACTIONS AYANT PEU OU PAS PROGRESSÉ

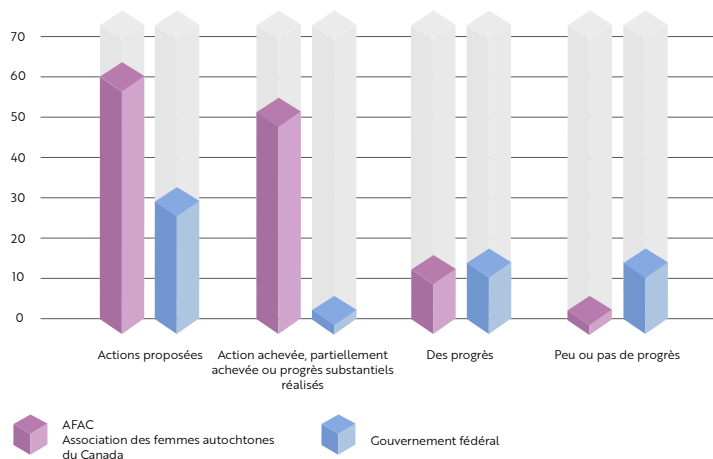


ACTIONS DE L'AFAC ACHÉVÉES



- Peu ou pas de progrès 3 %
- Des progrès 19,8 %
- Action achevée, partiellement achevée ou progrès substantiels réalisés 77,2 %

PROGRÈS DU NWAC PAR RAPPORT À CEUX DU GOUVERNEMENT



AFAC
ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA



GOVERNEMENT
FÉDÉRAL

Plan d'action

résumé de la fiche d'évaluation



AFAC
ASSOCIATION DES FEMMES
AUTOCHTONES DU CANADA

Association des femmes autochtones du Canada Jeudi 1^{er} juin 2023

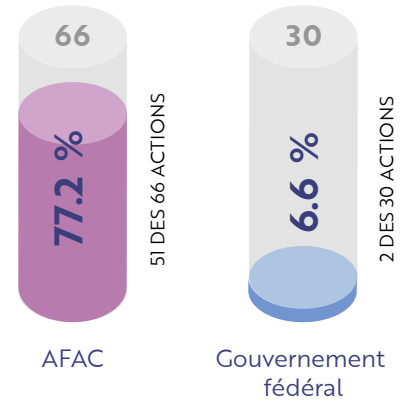
PROGRÈS RELATIF AUX APPELS À LA JUSTICE : Analyse comparative



GOVERNEMENT
FÉDÉRAL



POURCENTAGE D' ACTIONS **ENTIÈREMENT ACHEVÉES** ou ayant fait l'objet de progrès substantiels



NOMBRE DE MÉCANISMES DE RESPONSABILISATION

AFAC : TROIS

1. L'AFAC A ÉTABLI notre mécanisme de responsabilité annuelle par le biais de notre FICHE D'ÉVALUATION.



2. L'AFAC A MIS EN PLACE un Conseil de sécurité des femmes autochtones avec une représentation régionale pour superviser et informer le FFADA.



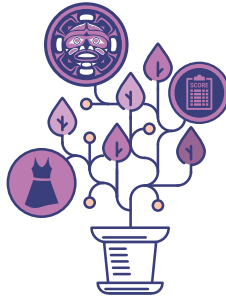
3. L'AFAC A MIS EN PLACE un comité consultatif interne FF2ETDIG+ pour s'assurer que tous les travaux de l'AFAC, y compris ceux du FFADA, tiennent compte de l'expérience des personnes FF2ETDIG+ autochtones.



* LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A MIS EN PLACE UN MÉCANISME DE RESPONSABILITÉ.

NOMBRE DE CAMPAGNES DE SENSIBILISATION ET DE PLAIDOYER

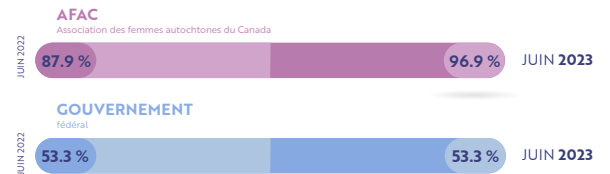
AFAC : CINQ



- 1 Sœurs d'esprit
- 2 Journée de la robe rouge
- 3 16 jours d'activisme
- 4 Safe Passage
- 5 Fiche d'évaluation

* Comme la plupart des actions gouvernementales sont liées à des engagements de financement, il n'y a pas d'information disponible sur l'impact de la base ou des actions gouvernementales.

POURCENTAGE D' ACTIONS AYANT PROGRESSÉ DANS LE **TABLEAU DE BORD 2022** PAR RAPPORT À **TABLEAU DE BORD 2023**



VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS?

Lisez notre analyse complète dans le **TABLEAU DE BORD FÉDÉRAL** ET LE **TABLEAU DE BORD DE L'AFAC**.